



2014



RAPPORT D'ACTIVITÉS



Nantes Saint-Nazaire
Pôle métropolitain



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014



Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, installé depuis juillet 2012, poursuit ses activités. L'année 2014 a été marquée par le renouvellement de l'exécutif du pôle métropolitain suite aux élections municipales. L'installation du comité syndical renouvelé s'est tenue le 26 mai 2014.

Madame Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes métropole, a été élue Présidente du Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain compte 11 Vice-Présidents :

- > 1^{er} vice-président, David SAMZUN (Carene)
- > 2^e vice-président, Yvon LERAT (Erdre et Gesvres)
- > 3^e vice-président, Alain CHAUVEAU (Loire et Sillon)
- > 4^e vice-président, Gérard DRENO (Pays de Blain)
- > 5^e vice-président, Joël GEFFROY (Cœur d'Estuaire)
- > 6^e vice-président, Fabrice ROUSSEL (Nantes Métropole)
- > 7^e vice-président, Martin ARNOU (Carene)
- > 8^e vice-président, Sylvain LEFEUVRE (Erdre et Gesvres)
- > 9^e vice-président, Jean-Louis THAUVIN (Loire et Sillon)
- > 10^e vice-président, Marcel VERGER (Pays de Blain)
- > 11^e vice-président, Rémy Nicoleau (Cœur d'Estuaire)

Deux chantiers majeurs ont été engagés en 2014 : la révision du SCOT conduite par un atelier composé de 25 élus et le choix des équipes lauréates de l'appel à projets Eau et Paysages au terme d'une année de dialogue compétitif.

Les travaux du Pôle métropolitain s'appuient sur l'expertise des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, dans le cadre de leur programme partenarial.

2



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN en quelques chiffres...

- 6** intercommunalités
- 61** communes
- 1 872** km²
- 80%** d'espaces naturels et agricoles
- 1 500 km** de rives de cours d'eau (Loire et vallées)
- Un bassin de vie de 830 000** habitants et 400 000 emplois
- 2,7 millions** de déplacements par jour

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE POURSUIT DES ACTIVITÉS :

1 L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2 Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :

- > Développement économique
- > Développement de services et d'infrastructures de transport
- > Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
- > Protection de l'environnement



2014, UN BUDGET AJUSTÉ POUR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu du programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

3

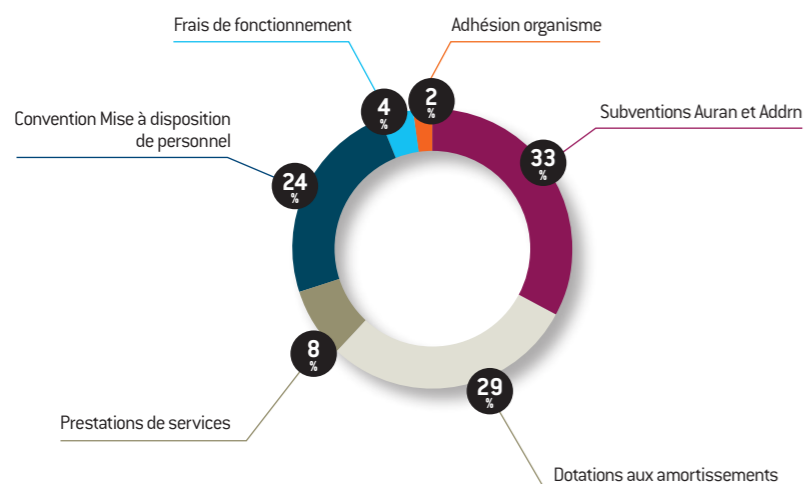
Participations des collectivités membres

	Répartition	2014
Nantes Métropole	75,35 %	731 829,34 €
CARENE	15,90 %	154 427,16 €
C.C Erdre et Gesvres	3,98 %	38 655,35 €
C.C. Loire et Sillon	1,88 %	18 259,31 €
C.C. Cœur d'Estuaire	1,79 %	17 385,20 €
C.C. Région de Blain	1,10 %	10 623,64 €
	100 %	971 683,64 €

En 2014, les participations, en baisse de 7,8 % par rapport à 2013, sont en moyenne de 1,17 € par habitant.

L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par la CARENE. Au terme de la convention signée pour 4 ans en mars 2013, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la CARENE les frais qu'elle a engagés à ce titre (salaires, locaux...).

↳ **Dépenses de fonctionnement :**
884 868 €



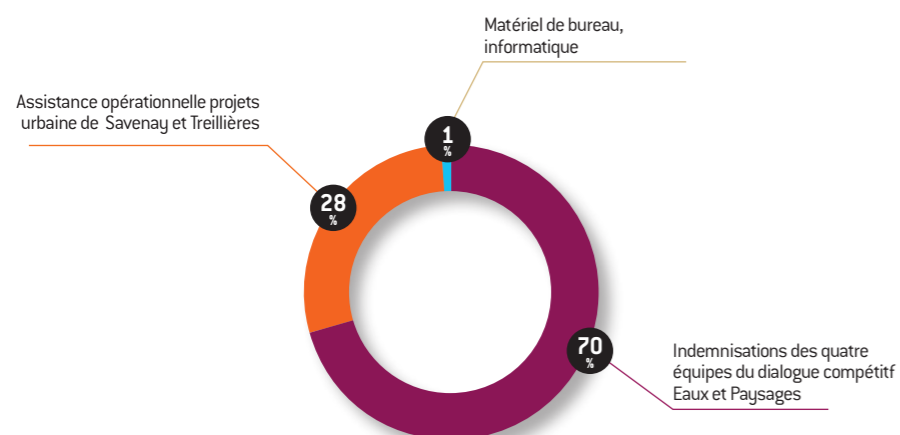
ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 26 mars 2007. Il produit ses effets juridiques et les documents d'urbanisme inférieurs (schémas de secteurs, plans locaux d'urbanisme, programmes locaux pour l'habitat, plans de déplacements urbains...) doivent être compatibles avec ses orientations. Leur mise en compatibilité doit intervenir dans les 3 ans suivant l'approbation du SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est également sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes limitrophes ou des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT. L'année 2014 a permis la mise en place opérationnelle de la procédure de révision du SCOT avec les nouveaux élus.

↳ **Dépenses d'investissement :**
545 792 €



↳ **LA RÉVISION DU SCOT**

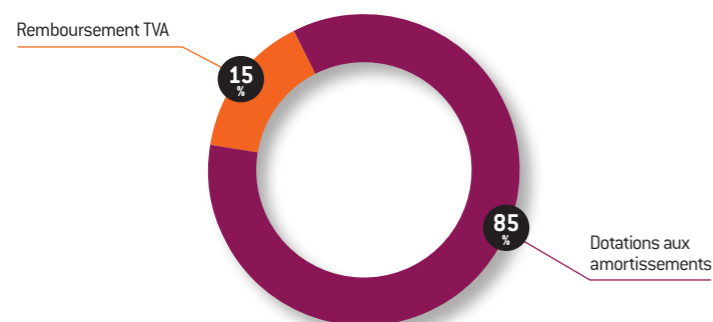
MISE EN ŒUVRE DE L'ÉLABORATION POLITIQUE ET TECHNIQUE

Le Pôle métropolitain a engagé la révision du SCOT Nantes Saint-Nazaire en 2013 ; il s'agit d'intégrer les dispositions législatives nouvelles (Grenelle et Alur), d'approfondir et adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé en 2007, et de les décliner à l'échelle des six établissements publics de coopération intercommunale, particulièrement de la communauté de communes de la Région de Blain ayant adhéré au syndicat mixte en 2010.

Le calendrier de révision est contraint par les obligations réglementaires qui fixent au 1^{er} janvier 2017, la date à laquelle le SCOT devra avoir intégré les nouveautés issues des Lois Grenelle et Alur.

Un atelier des élus (environ 25 élus) a été constitué par délibération en juillet 2014 afin de respecter ce calendrier très court et de permettre une mobilisation rapide et intense des élus du Pôle métropolitain. Cet atelier a la charge d'élaborer le contenu du SCOT afin de le soumettre à validation du comité syndical, de préparer les séminaires et conférences-débats et de diffuser au sein de chaque intercommunalité les informations liées au projet. Monsieur Pascal Pras, élu de Nantes Métropole, a été désigné rapporteur général de l'atelier.

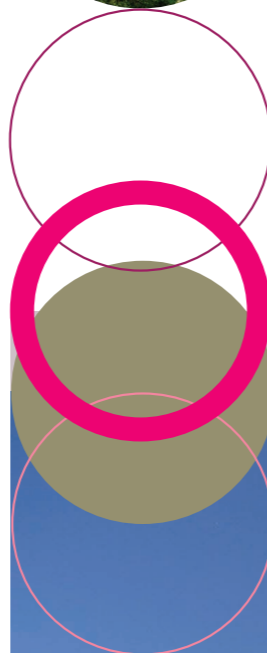
↳ **Recettes d'investissement :**
307 282 €



L'atelier s'est réuni mensuellement à compter de septembre 2014, trois ateliers se sont tenus avec pour objectif de constituer le diagnostic du territoire sur l'ensemble des thématiques abordées dans le SCOT et de poser les premiers enjeux. Ont été abordés : la démographie et l'habitat (19 septembre), l'économie et l'emploi (21 novembre) et l'espace et les ressources (12 décembre).

Afin de partager plus largement les travaux de l'atelier et de recueillir les contributions des partenaires, une conférence débat s'est tenue le 5 décembre sur les questions de démographie-habitat et emploi-développement économique. Elle a permis de rendre compte des conclusions de l'atelier, de mettre en perspective les problématiques grâce à des vidéos – interviews de Jean Viard et des micro-trottoirs. Près de 100 personnes (État, département, SCOT voisin, conseils de développement, élus du territoire...) y ont participé sous forme de tables rondes et étaient invitées à apporter leur contribution écrite et orale.

Une équipe technique a été mise en place pour assurer la coordination, l'animation et la production technique liée au projet de SCOT autour du Pôle métropolitain, des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN, et de référent technique dans chaque intercommunalité.



LE VOLET ENVIRONNEMENTAL RENFORCÉ DU SCOT 2

L'urbanisme doit désormais prendre en compte les nouveaux objectifs en matière de développement durable et notamment la lutte contre l'étalement urbain, la prise en compte renforcée des enjeux agricoles, la préservation de la biodiversité, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, etc. Le rôle des SCOT est affirmé et central dans l'articulation des différentes politiques publiques : il devient « intégrateur » des documents de portée supérieure.

Afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires qui renforcent considérablement le volet environnemental du SCOT et de préparer l'intégration des grands projets dans le SCOT, le Pôle métropolitain a missionné fin 2014 deux bureaux d'études sur l'élaboration de la trame verte et bleue et sur l'évaluation environnementale.

PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

Afin de nourrir les réflexions sur la concertation du SCOT, une mission d'études a été confiée à un groupe d'étudiants issus du master Stratégies territoriales et urbaines de Sciences Po. Le premier travail a consisté à mettre en perspective les enjeux du projet métropolitain Nantes Saint-Nazaire au regard des démarches prospectives engagées : positionnement par rapport aux démarches locales (Nantes, Saint-Nazaire, Région, Département), positionnement dans la grande Région ouest (Rennes...), place au niveau national (DATAR 2040)...

Il s'agissait ensuite de faire émerger des propositions d'outils de concertation qui permettent de traiter de sujets traduisant la diversité des enjeux du territoire (infrastructures, environnement, périurbanisation...), de s'adresser à différents types de publics (habitants du milieu urbain, rural...) en interrogeant leurs envies (pourquoi habitent-ils à Nantes Saint-Nazaire, qu'attendent-ils du territoire ?) et d'être articulés avec d'autres processus de concertation, qu'il s'agisse de débats sur les documents de planification type PLU(i) ou de sujets placés sous l'autorité de la Commission nationale du débat public posés localement (ex : voies ferrées, aménagement portuaire, aéroport, éoliennes...).

Enfin, sollicités, les conseils de développement du territoire ont proposé d'apporter une contribution commune aux travaux de révision du SCOT et ont démarré leurs travaux.



LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT EN VIGUEUR

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, SCHÉMA DE SECTEURS, PLH, PDU, SCOT LIMITOPHES...)

Le SCOT approuvé en 2007 reste en vigueur et produit ses effets juridiques pendant sa révision, jusqu'à ce que le SCOT 2 s'y substitue après son approbation.

En 2014, année marquée par les élections municipales, l'activité de révisions de PLU s'est ralentie, seules deux révisions de PLU ont été approuvées (Vigneux-de-Bretagne et Malville). Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées. Le bureau du Pôle a analysé les documents et rendu un avis pour chacun dans le cadre de la consultation réglementaire des personnes publiques associées. L'avis porte sur la compatibilité du projet de PLU aux orientations du SCOT et propose, chapitre par chapitre du Document d'orientations générales, une analyse détaillée.

Les avis ont été favorables, parfois assortis de recommandations.

SUIVI ET VEILLE SUR LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES, RELATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (État, Région Pays de la Loire, Répartement de Loire-Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire...). Il s'agit notamment de suivre le SRCE, SRCAE, etc.

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions proposées par le Conseil général dans le cadre de l'inter-scot.



2

ACTIONS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités. Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées. D'une manière générale, il ne s'agit pas d'inscrire le Pôle métropolitain dans une dynamique directement opérationnelle mais dans la réflexion et la définition commune de politiques publiques.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement métropolitain doit répondre à plusieurs objectifs : dégager les moteurs économiques du développement et mettre en place les moyens de partager ce développement à l'échelle des six intercommunalités.

La stratégie, actée dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT en 2007, est fondée sur quatre principes :

- développer l'emploi et améliorer sa répartition territoriale,
- accroître les compétences du territoire,
- renforcer et développer les pôles d'excellence industriels et scientifiques, tertiaire, portuaire et logistique,
- affirmer la vocation touristique de la métropole.



SCHÉMA DES SITES D'ACTIVITÉS

Le Pôle métropolitain a engagé les réflexions pour l'identification des enjeux métropolitains en termes de développement économique dans la perspective de l'élaboration d'un schéma métropolitain des sites d'activités. Un groupe technique constitué des chargés de développement économiques de chaque intercommunalité et des deux agences d'urbanisme a été constitué à cet effet.

Des visites de sites d'activités du territoire ont été organisées : parc d'activités Erette GrandHaie à Grandchamp-des-Fontaines, parc d'activités de Brais à Saint-Nazaire, parc d'activités à Blain. Afin de nourrir les réflexions stratégiques en termes de développement économique dans le cadre de la révision du SCOT, et de développer une culture commune aux EPCI (connaissance des territoires et problématiques des EPCI voisins) pour éventuellement les amener vers la création d'un espace collaboratif/coopératif sur le développement économique, deux missions ont été menées : un approfondissement de la connaissance locale du tissu économique et/ou des sites d'accueil / de l'offre par une production cartographique notamment et des monographies ; un benchmark des pratiques innovantes et des outils/démarches mis en place pour le développement économique dans les territoires du pôle ou en France.

SCHÉMA LOGISTIQUE DE LA MÉTROPOLÉ NANTES SAINT-NAZAIRE



Le Pôle métropolitain a produit en 2013 une formalisation de sa démarche stratégique pour l'optimisation de la logistique métropolitaine à travers un fascicule assorti d'un programme d'actions.

Un petit déjeuner de restitution a été organisé en février 2014 afin de rendre compte aux partenaires qui ont été fortement mobilisés pendant l'élaboration de cette démarche. Une mise en perspective avec les initiatives du cluster Logistique PACA et de la Région Urbaine de Lyon (RUL) a été proposée par l'intermédiaire de vidéos. La démarche a été saluée et devra être poursuivie dans l'animation du réseaux d'acteurs et la revue de projets régulière du programme d'actions.

Enfin, la participation du Pôle métropolitain au SITL (1^{er} avril 2014) a été renouvelée en 2014 aux côtés du Grand Port maritime, de la CARENE et de Nantes métropole. Elle a permis de nouer des relations avec d'autres grands territoires nationaux (Seine Logistique Normandie, Cluster PACA, etc.).

DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Avec plus de 2,7 millions de déplacements quotidiens, la mobilité est au cœur du fonctionnement de la métropole Nantes Saint-Nazaire. La capacité à faire lien est primordiale pour assurer le développement économique, culturel et forger l'identité métropolitaine. L'objectif poursuivi par l'ensemble des collectivités est de faciliter les déplacements des habitants de la métropole tout en répondant aux exigences environnementales de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le choix d'un développement urbain plus dense, non étalé, doit s'accompagner de la possibilité pour tous d'élargir par la mobilité son champ des possibles (travail, habitat, loisirs...) ; une mobilité qui s'appuie, non plus essentiellement sur l'automobile, mais qui puisse être portée par un développement de l'offre de transport collectif et des circulations douces.

Dans ce cadre, le Pôle pourra participer aux réflexions, en lien étroit avec les autorités organisatrices régionale et départementale, aux réflexions sur la desserte périurbaine et le réseau TER en termes de cadencement, de coordination des offres et des tarifs.



SCHÉMA DES MOBILITÉS

L'élaboration d'un schéma métropolitain des mobilités permettra au Pôle et à ses intercommunalités membres de contribuer aux travaux de la conférence des Autorités organisatrices de transports et d'améliorer l'articulation entre développement urbain et programmation des transports des différentes infrastructures de transports (transports collectifs, axes routiers...) dans le cadre de la révision du SCOT.

Fort du groupe de travail constitué en 2013 avec les chargés des mobilités et transports de chaque intercommunalité et des deux agences d'urbanisme, le Pôle métropolitain a engagé un travail exploratoire au chantier « schéma des mobilités » afin de préciser l'état des lieux et les enjeux de l'élaboration d'un tel schéma.

Ce travail s'inscrivait dans le prolongement de l'ébauche de cartographie partagée des enjeux réalisée par l'Auran en 2013 et s'est appuyé sur des entretiens menés auprès des chargés des mobilités et transports de chaque intercommunalité, du département, de la Région, de l'Auran et de l'Adrn et sur un benchmark des bonnes pratiques.

Il a été l'occasion de dégager une liste d'enjeux à traiter à l'échelle métropolitaine sur les thématiques suivantes :

- la qualité de la desserte des pôles structurants notamment vers les pôles urbains (et les liaisons internes et transversales pour les communautés de communes) ;
- l'accessibilité des pôles d'échanges ;
- l'intermodalité et la multimodalité autour des gares et des points de connexion ;
- les alternatives à l'« autosolisme » ;
- le partage d'informations et d'expériences ;
- le lien entre urbanisme et transports ;
- la desserte des destinations « loisirs ».

Il a mis en avant l'opportunité pour le Pôle de définir une stratégie de déplacement cohérente à l'échelle du bassin de vie et a souligné sa légitimité à intervenir sur ce sujet à plusieurs égards :

- centraliser et mettre en lien les productions existantes sur le territoire pour répondre aux questions que se posent les EPCI à partir des outils existants : centrale de la mobilité, informations multimodales, observatoire des déplacements, etc ;
- accompagner les territoires dans leur réflexion sur l'amélioration des déplacements pendulaires domicile/travail ;
- relayer les attentes des EPCI qui composent le Pôle auprès des AOT pour veiller à ce que les projets soient cohérents avec l'organisation spécifique du territoire métropolitain. A ce titre, le Pôle apparaît comme une structure moteur dans la coordination entre les différents modes (horaires, cadencement, optimisation et mise en synergie des réseaux), l'aménagement des lieux (davantage sur le stationnement, parcs relais que sur l'aménagement des espaces publics et la sécurisation des circulations douces), la communication (lisibilité du réseau) et l'incitation tarifaire ;
- organiser des temps d'échanges entre les intercommunalités (identification des sujets par le Pôle ou sur sollicitation des EPCI) ;
- organiser des temps d'information sur la mobilité.

ACCOMPAGNEMENT PRÉ-OPÉRATIONNEL DES PROJETS URBAINS

Depuis l'adoption du SCOT en mars 2007, une dynamique de conception et de mise en œuvre de projets urbains dans les pôles structurants de Savenay, Nort-sur-Erdre, Treillières/Grandchamps-des-Fontaines, Saint-Étienne-de-Montluc et Blain, a été engagée avec les intercommunalités et communes concernées. Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement à la mise en œuvre de projets urbains ambitieux dans ces six communes.

APPEL À CONCEPTEURS EAU ET PAYSAGES

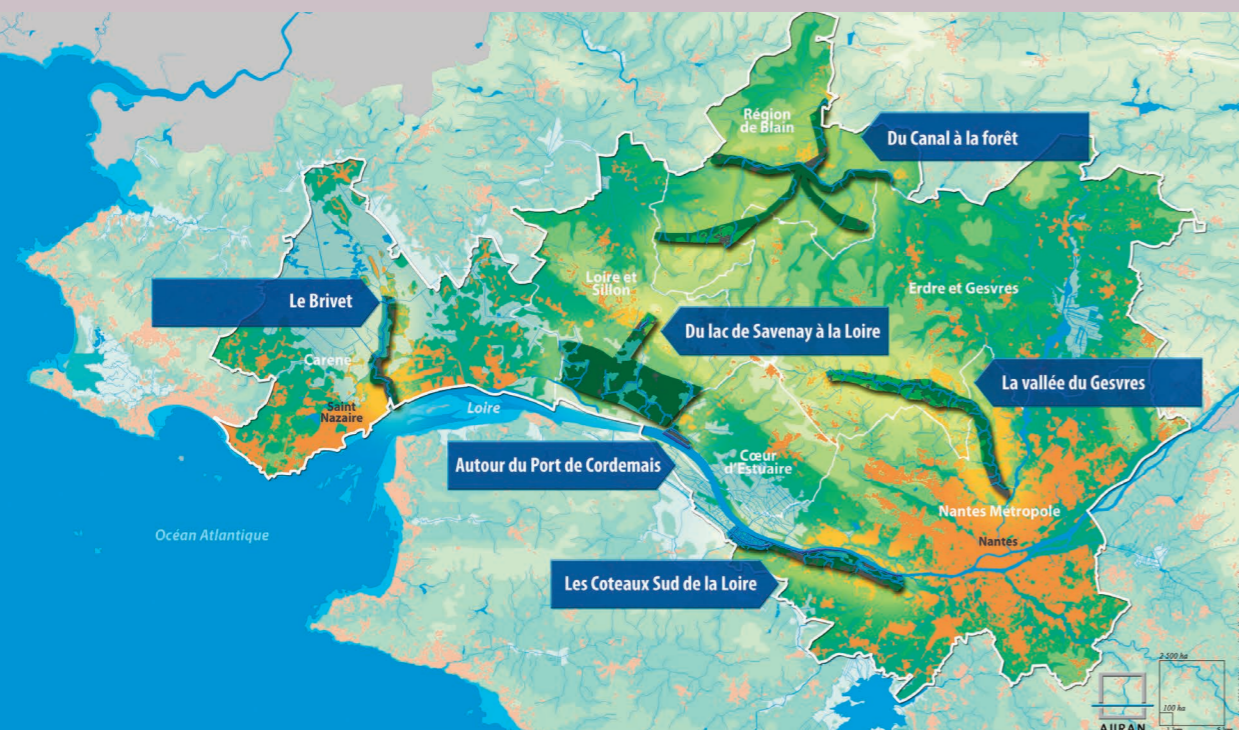
Villes de bord de rivières, villes d'estuaire, nombreuses sont les communes de la métropole qui prévoient ou lancent aujourd'hui des projets qui placent l'eau et une certaine forme d'écologie urbaine au cœur de leur développement. Le pilotage d'un appel à concepteurs « Eau et Paysages » s'inscrit donc dans cette dynamique et a pour ambition de faire émerger un ensemble de projets de qualité contribuant à organiser la métropole en lien avec son écosystème estuarien. Faisant suite au dispositif ÉcoCité, cette action revêt un caractère emblématique car concrétisera la stratégie retenue en 2009 : « Construire la ville autour du fleuve ».

Le dialogue compétitif s'est déroulé durant toute l'année 2014 en démarrant par une visite des 6 sites avec les équipes et les élus du territoire. Plusieurs temps de restitution et d'échanges ont ponctué le dialogue, permettant d'enrichir et de questionner les équipes de concepteurs, et d'affiner la commande. Ils ont permis de confronter la lecture des paysages du grand territoire estuarien et les propositions de projets opérationnels des 4 équipes pré-sélectionnées sur les 6 sites :

- > Équipe Coloco / Interland / Map paysage / Cetrac / Ceramide / Calligée
- > Équipe Phytolab / Obras / UP2M / Artelia ville et transports / Confluences / Calligée
- > Équipe Agence Ter/ Alphaville / Arcadis / Atelier d'écologie urbaine / Nez Haut
- > Équipe Michel Desvigne / Inessa Hansch / Pro-développement / TUGEC / Biotope

Suite à la remise des offres finales en juillet, un jury et une commission d'appel d'offres ont décidé de l'attribution d'accords-cadres d'études et de maîtrise d'œuvre sur chacun des sites en octobre 2014 pour une durée de 6 ans sur la période 2015-2020. Les lauréats du dialogue sont :

- > Site de l'agglomération nazairienne : équipe Coloco
- > Site de Loire et Sillon : équipe Phytolab + Obras
- > Site de Cœur d'estuaire : équipe Michel Desvigne
- > Site d'Erdre et Gesvres : équipe Coloco
- > Site du Pays de Blain : équipe Coloco
- > Site de Nantes Métropole : équipe Michel Desvigne



Les projets développés visent à faire connaître, rendre accessibles et animer les sites pour le grand public, à la fois habitants des communes au quotidien et touristes venus découvrir le territoire métropolitain, tout en respectant leur caractère naturel et les activités agricoles présentes.

La mise en œuvre du premier marché subséquent a été actée fin 2014 dont l'objectif est de définir un plan guide d'interventions hiérarchisées sur chaque site ainsi que leur faisabilité. La démarche a été présentée par le Pôle lors du Forum des projets urbains le 6 novembre 2014 au Palais des Congrès de Paris, lieu périodique d'informations et d'échanges de savoir-faire et d'expériences sur le thème de l'aménagement.

EUROPAN - SECTEUR DE LA GARE LOIRE ET SILLON À SAVENAY

Le secteur de la gare Loire et Sillon à Savenay avait été retenu comme site d'études, parmi six sites français, lors de la 11^e cession du concours European (programme d'appels à idées anonymes ouverts aux jeunes architectes et urbanistes (âgés de moins de 40 ans) lancé simultanément dans plusieurs pays européens autour du thème : « Territoires et modes de vie en résonances - Quelles architectures pour les villes durables ? », et s'appuyant sur des situations urbaines proposées par des villes européennes en quête de solutions novatrices), lequel constitue une opportunité pour approfondir la réflexion sur le devenir du quartier gare tout en profitant de la créativité du concours.

En 2014, Le Pôle métropolitain, pilote du groupement de commande constitué avec la Communauté de communes Loire et Sillon et les communes de Savenay et La Chapelle-Launay, a notifié à l'équipe Mesures ligériennes (équipe lauréate du concours European 11, constituée de l'Atelier Laetitia Laffont, Atelier Georges, Céramide) l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, ainsi qu'un premier marché subséquent d'étude urbaine pré-opérationnelle. L'étude a démarré en mai 2014 avec la réunion d'un comité de pilotage de lancement. L'enjeu, énoncé dans le SCOT Nantes Saint-Nazaire, est de développer, sur l'ancienne zone d'activités des Acacias et à proximité immédiate de la gare de Savenay, un véritable quartier de ville, associant logements, activités et équipements. L'étude urbaine doit énoncer les grands principes du projet en matière de déplacements, gestion de l'eau et paysage, formes urbaines, programmation et densité et vérifier leur faisabilité, afin de permettre au maître d'ouvrage d'avoir tous les éléments en main pour faire entrer le projet en phase opérationnelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a élaboré progressivement ses propositions avec les parties prenantes (élus, services et acteurs du territoire) en ponctuant son travail de plusieurs ateliers : un stand sur le marché de Savenay en juillet 2014, un atelier en septembre 2014 : « Eau, agriculture et gestion des milieux habités » et un second atelier en octobre 2014 : « Formes urbaines, marché immobilier, programmation et développement économique ». L'étude urbaine doit s'achever en mars 2015. En parallèle, le Pôle Métropolitain a confié à la Samoa une mission d'AMO visant à accompagner les collectivités dans le suivi de ces études et à énoncer des recommandations pour le montage opérationnel du projet.



ECOCITÉ - FONDS VILLE DE DEMAIN

La métropole Nantes Saint-Nazaire avait été retenue après la candidature portée par le Pôle métropolitain « Construire la ville autour du fleuve », parmi 13 ÉcoCités reconnues pour leurs capacités à offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens, à préserver les ressources naturelles et à lutter contre le réchauffement climatique, à l'issue d'un grand appel à projets organisé par l'État auprès des villes françaises.

Cette labellisation a permis au territoire de bénéficier des aides du fonds Ville de demain du Programme des investissements d'avenir (Grand emprunt).

Dans le cadre d'une première candidature coordonnée par le Pôle métropolitain en 2011, 5,3 millions d'euros de subventions ont été attribués pour cofinancer des projets urbains intégrés, innovants et démonstrateurs sur le thème de la ville durable et une bonification des subventions accordées aux projets TCSP a été allouée (10,4 M€ pour Chronobus ; 1,6 M€ pour héliYce).

Une deuxième candidature, portée par le Pôle métropolitain fin 2014 dans le cadre de l'initiation de la tranche 2 du fonds Ville de demain, a permis d'obtenir 6,1 M€ pour faciliter le lancement de nouveaux projets durables et innovants (400 000 €) et financer des projets de rénovation énergétique des quartiers urbains.

Le Pôle métropolitain a assuré un dialogue continu avec les services de l'État et ses partenaires, notamment la Caisse des dépôts, gestionnaire du fonds Ville de demain et les porteurs des projets candidats et lauréats. Il a par ailleurs participé activement au réseau ÉcoCité, en témoignant lors de séminaires organisés par l'État et en permettant ainsi d'identifier les bonnes pratiques des autres collectivités et le partage d'expériences.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Fort de ses 800 000 habitants, le Pôle métropolitain devrait, d'ici 2030, accueillir 150 000 nouveaux habitants. Malgré un développement urbain soutenu, la métropole compte aujourd'hui plus de 80 % d'espaces naturels et agricoles, des espaces articulés au grand paysage du fleuve et de ses affluents, souvent remarquables, qui font l'objet de mesures et de zones de protections nombreuses. Au titre des zones Natura 2000, c'est ainsi plus du quart du territoire qui est protégé.

Ces richesses naturelles participent de l'équilibre économique métropolitain. Les espaces agricoles ou viticoles représentent à eux seuls plus de la moitié du territoire, dans un système où la ville et la campagne s'imbriquent, participant à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie de la métropole. Dans ce cadre, les six intercommunalités doivent définir des orientations et des actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains.

BASÉMIS MRV

Un des principaux objectifs de développement durable de la métropole concerne la diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les réponses de la métropole concernent d'abord les choix faits en matière d'organisation du territoire et des déplacements. La compacité urbaine pour brider l'étalement urbain, l'usage des moyens de déplacements alternatifs à la voiture particulière, la forme même de la métropole, se veulent être des réponses à la recherche d'une meilleure performance énergétique du territoire. Au-delà de ces choix fondamentaux, les intercommunalités ont engagé des chantiers stratégiques et opérationnels comme les Agenda 21 ou les plans climats territoriaux.

Par conséquent, l'élaboration d'un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre fiable et pouvant être mis à jour régulièrement est un enjeu primordial. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain s'est engagé dans un projet de recherche-action avec Air Pays-de-la-Loire, en partenariat avec la Communauté urbaine de Strasbourg et le Grand Lyon, sur la certification Mesurable Rapportable Vérifiable (MRV) de Basémis. Il s'agira d'élaborer une méthodologie de mesure des émissions de gaz à effet de serre conforme aux normes internationales pour la réalisation d'un inventaire test sur le territoire du SCOT, du Grand Lyon et de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Ce projet bénéficie, dans le cadre du Programme investissement d'avenir, d'un soutien du fonds Ville de Demain, géré par La Caisse des dépôts pour le compte de l'État.

TRAME VERTE ET BLEUE

Afin de répondre aux enjeux issus de la loi d'Engagement national pour l'environnement, la formalisation d'une trame verte et bleue métropolitaine, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale, a été engagée. Le Pôle métropolitain a participé au suivi des travaux dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), et a constitué un groupe de travail technique avec les référents des intercommunalités sur les questions environnementales.





Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
 2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
 Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr

www.nantessaintnazaire.fr